



Chambre  
des notaires

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 2017-05-29

No. : 01-188

Secrétaire : Maxime Perreault

Le 26 mai 2017

PAR COURRIEL SEULEMENT

Madame Stéphanie Vallée  
Ministre de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4M1  
[ministre@justice.gouv.qc.ca](mailto:ministre@justice.gouv.qc.ca)

**Objet : Appui de la Chambre des notaires au projet de loi n° 138**

Madame la Ministre,

C'est avec intérêt que la Chambre des notaires du Québec (« **Chambre** ») a pris connaissance du projet de loi n° 138, intitulé *Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de favoriser l'accès à la justice et la réduction des délais en matière criminelle et pénale* présenté à l'Assemblée nationale du Québec, le 10 mai dernier.

La Chambre salue le dépôt de ce projet de loi qui propose, entre autres, d'augmenter le nombre de territoires où s'exerce la compétence concurrente de certains districts judiciaires. Ces mesures auront une incidence sur les matières civiles, dont les procédures non contentieuses où les notaires sont impliqués, et elles s'inscrivent dans un effort du législateur afin de favoriser l'accès à la justice, un enjeu qui est cher à la Chambre et qui fait partie intégrante de sa mission. Ce faisant, il me fait plaisir de vous informer que la Chambre appuie sans réserve le projet de loi n° 138.

Espérant que cet appui confortera l'Assemblée nationale sur la nécessité d'adopter ce projet de loi. Dans l'intervalle, nous demeurons disponibles pour en discuter à votre convenance.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,

Me François Bibeau, notaire  
FB/AF/am

c.c. Monsieur Guy Ouellette, président, Commission des institutions  
[ [gouellette-chom@assnat.qc.ca](mailto:gouellette-chom@assnat.qc.ca) ]  
Monsieur Maxime Perreault, secrétaire, Commission des institutions [ [ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca) ]